



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Electoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

RENCONTRES D'UNE COMMISSION BIPARTITE CEP-PRIMATURE AUTOUR DES CHANGEMENTS À APPORTER AU DÉCRET ÉLECTORAL DU 02 JUIN 2026

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe de la tenue d'une série de rencontres de travail, entre le 11 et le 23 juin 2026, d'une Commission bipartite composée de trois (3) membres du CEP et de représentants de la Primature, autour des changements à apporter au Décret électoral du 02 juin 2026.

Ces modifications portent sur certaines dispositions relatives à l'indépendance de l'Institution électorale et d'autres éléments susceptibles de contrarier le bon déroulement du processus électoral en cours.

Plusieurs représentants de partis politiques, invités par la Primature, ont également pris part aux échanges.

Parallèlement, le Conseil électoral informe que plusieurs séances de travail ont été organisées, au cours de la semaine du 15 au 19 juin 2026, par des représentants du CEP et du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) autour du budget des opérations électorales.

Par ailleurs, le CEP projette d'organiser, dans les meilleurs délais, des sessions d'échanges avec les partis politiques et la société civile autour du processus électoral.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à garantir la légitimité du processus électoral et à conduire ledit processus de manière inclusive et impartiale, dans le strict respect des principes d'indépendance, de transparence, et de responsabilité démocratique, dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Pétion-ville, le 24 juin 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 – 6006

